

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



DESCRIPTIF DE LA VAE POUR LES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La VAE est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale du 17/01/2002 inscrit dans le code du travail. Elle permet à tout candidat bénéficiant d'une année d'expérience au cours d'une activité salariée ou bénévole, de valider ses acquis en lien avec un diplôme.

La VAE constitue un moyen d'obtenir un diplôme par la reconnaissance de compétences professionnelles. A travers l'analyse de situation de travail, la V.A.E contribue à identifier des compétences et des connaissances détenues mais jusqu'alors non reconnues. C'est une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

Le candidat peut acquérir tout ou partie du diplôme. Le jury peut attribuer la totalité du diplôme s'il juge que le candidat a acquis des compétences nécessaires au regard du référentiel professionnel du diplôme visé. Il peut également ne valider qu'une partie des connaissances acquises par le candidat.

INFORMATIONS PRATIQUES

Délais d'accès : Polaris Formation organise 2 à 3 démarrages dans l'année.

Tarifs : de 1608 à 3820 € selon le dispositif et le niveau de diplôme.

Taux de satisfaction des candidats : 88% en 2020



**POUR EN SAVOIR
PLUS SUR LA VAE**

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

POLARIS Formation accueille, conseille et accompagne les candidats dans leur parcours de VAE. Le coût de l'accompagnement varie selon l'itinéraire. Des prises en charge financières sont possibles selon le statut du candidat :

- salarié : plan de développement des compétences, Congé VAE, CPF...
- demandeur d'emploi : aides du Conseil Régional, Pôle Emploi.

MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance de temps collectifs et individuels
Analyse de pratique et entretien d'explicitation

Dispositif 24h : 8h en collectif et 16h en individuel

1. Collectif « méthodologie du livret » (3h)
2. Collectif « analyse des référentiels » (3h)
3. Analyse du parcours
4. Rendez-vous individuel
5. Collectif préparation au jury (2h)
6. Pré-soutenance

Dispositif de soutien de Branche (DSB Opco Santé) 180h maximum : à déterminer après un bilan de positionnement de 6h

Dispositif demandeurs d'emploi 29h : 8h collectif et 16 en individuel + 1h post-jury + 4h complémentaires

PRÉ-REQUIS

Toute personne justifiant au moins d'un an d'expérience en lien avec le diplôme visé, qu'elle soit ou non en situation d'emploi. Cette expérience peut avoir été exercée de manière continue ou non. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat et les stages pratiques en formation initiale ou continue (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation).

DIPLÔMES CONCERNÉS

Niveau 7 : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale—**Niveau 6** : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé / Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé / Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants / Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale / Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale— **Niveau 4** : Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale / Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur—**Niveau 3** : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social / Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

TAUX D'OBTENTION

Année 2020	Dossiers déposés	validation totale	validation partielle
ES – EJE – ETS - CESF	27	71%	29%
ME - TISF	6	33%	33%
Total	33	67%	33%

DÉMARCHE À SUIVRE

Le candidat demande un livret de recevabilité auprès du Rectorat ou de l'ASP en fonction du diplôme visé (Livret I).

Après avoir rempli son livret de recevabilité, le candidat l'adresse au Rectorat ou à l'ASP qui notifie la recevabilité de sa demande au candidat.

Le Pôle Ressources de POLARIS organise une réunion d'informations sur le parcours V.A.E, les dispositifs d'accompagnement et les modalités de financement (dates sur le site Internet de Polaris Formation).

Si le candidat souhaite être accompagné, un dossier d'inscription est à retirer auprès du Pôle Ressources V.A.E de POLARIS. En fonction du dispositif d'accompagnement choisi, le candidat sollicite : son OPCO (et/ou son employeur, s'il est salarié,) le Pôle Emploi ou les Points relais conseil (PRC), s'il est demandeur d'emploi.

Le candidat est accompagné sur une période de 6 à 18 mois.

Le Rectorat organise régulièrement des réunions d'information sur la VAE. Toutes les informations sont disponibles sur le site francevae.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une fois terminé, le candidat adresse son livret de présentation des acquis au Rectorat ou à l'ASP aux dates prévues à cet effet. La fin de la formation est sanctionnée par le passage devant un jury du Diplôme d'Etat délivré par le Rectorat ou la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Nature de l'entretien : oral de 30 à 45 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur

NOS PARTENAIRES

Rectorat de Limoges

Service du DAVA
13, rue François Chénieux
87031 – LIMOGES
Tél. : 05.55.11.41.18

ASP

Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
UNACCESS - Délégation VAE
Service instruction de la recevabilité
8 Place Maison Dieu - CS 90002
87001 Limoges Cedex 1
Tél. : n° azur 0809 540 540

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

CONTACTS

par le site internet :

www.polaris-formation.fr

par courriel :

s.faviere@polaris-formation.fr

par courrier :

POLARIS Formation
2 rue du Buisson
BP n°10 - 87170 ISLE

par téléphone :

05 55 12 29 92

Responsable du pôle Parcours et VAE :

Vincent ENRICO

Secrétaire : Sabine FAVIERE



www.polaris-formation.fr



Novembre 2021

N° Déclaration : 74870000187